Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901953-20251218-D_712B_171225-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 décembre 2025
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	22
Votants	28

Date d'envoi de la convocation : jeudi 11 décembre 2025

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 17 décembre 2025 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LE GOASDUFF élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN - Marie BOUSSEAU - Andrew LINCOLN - Léonie MOISAN - Marcel LE DALL - Naïg ETIENNE - François MERIEN - Catherine LE ROUX - Arnaud HENRY – Michel TREBAOL - Alain ROMEY - Hervé PERRAIN - Arnaud VELLY – Amélie CORNEC - Christian LE GOASDUFF - Yannik BIGOUIN - Hélène SALAUN – Maximilien BRETON - Marine JACQ - Lédie LE HIR - Eric LE BRIS – Sylvie ARZUR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Bruno BOZEC	procuration à Catherine LE ROUX
Anne-Marie LE BIHAN	procuration à Christian LE GOASDUFF
Cécile DECLERCQ	procuration à Léonie MOISAN
Isabelle PASQUET	procuration à François MERIEN
Bruno COATEVAL	procuration à Eric LE BRIS
Yann DROUMAGUET	procuration à Lédie LE HIR

ABSENTE :
Nadine ABJEAN

Nomenclature ACTES 7.1.2.b	**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2025**

Depuis 2016, la commune a décidé de gérer une partie des projets d'investissements pluriannuels en AP/CP.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiements. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les modalités de gestion des autorisations de programme sont définies par le règlement budgétaire et financier.

.....

La commune a été lauréate de l'appel à projet petites villes de demain qui vise à accompagner les collectivités et faciliter les dynamiques de transition. Dans ce cadre et pour réussir cette transformation,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901953-20251218-D_712B_171225-DE

une étude de concertation avec les habitants a été réalisée au cours de l'année 2021. Pour engager la phase opérationnelle, une autorisation de programme / crédits de paiement pour un montant total de 3 429 650 € a été instauré par délibération du 30 mars 2022.

L'opération comprend les travaux d'effacement de réseau de la rue du Verger et de la rue Bel Air dont les conventions initiales ont été validées par le conseil municipal du 23 février 2022, puis modifiées pour leur montant par délibération du 16 décembre 2022. D'autre part, depuis la création de l'autorisation de programme, la maîtrise d'œuvre a été attribuée à un bureau d'études pour un montant moins élevé qu'estimé initialement. Afin d'intégrer ces évolutions, l'autorisation de programme a été modifiée par délibération du 5 avril 2023, le montant prévisionnel a été porté à 3 377 179 €.

Par délibération du 20 mars 2024, au regard de l'avancement de la mission de maîtrise d'œuvre et de la définition des travaux, le montant prévisionnel de l'opération a été porté à 2 120 301 € et la répartition des crédits de paiement a été modifiée.

Par délibération du 2 avril 2025, l'autorisation de programme a été modifiée pour ajuster le montant de l'opération à 2 084 233 € compte tenu de l'attribution des marchés aux entreprises et de l'avancée des travaux. Des crédits de paiement ont été prévus sur l'année 2027 car les travaux d'aménagement paysager prévoit un entretien de confortement des arbres, massifs et arbustes pendant 2 ans.

Le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiements ont été modifiés par délibération du 12 novembre 2025 en raison d'une erreur dans l'évaluation des crédits de paiements de 2025, de travaux supplémentaires nécessaires pour les réseaux d'eaux pluviales, l'ajout de signalisation, et le retrait de co-traitant auquel une avance forfaitaire avait été versée. Le montant de l'autorisation de programme ainsi modifié a été portée à 2 295 810 €.

La présente modification concerne l'ajustement des crédits de paiement de l'année 2025 pour le règlement des situations de travaux et le report en 2026 des crédits de paiement non consommés pour la partie effacement de réseaux relevant de la compétence du SDEF.

AP n°2022-01 Aménagement du centre bourg							
	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Dépenses	2 295 810	864	90 487	272 925	1 495 549	409 970	26 015
Subventions accordées	683 699			195 990	290 925	196 784	

.....

Dans le cadre de l'appel à projet petites villes de demain la commune a réalisé une étude de colorimétrie pour la mise en couleur des façades du centre bourg. En effet, l'amélioration des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine est une préoccupation forte du projet de revitalisation. A la suite de cette étude, un dispositif incitatif au ravalement des façades du centre-bourg a été validé par le conseil municipal en date du 18 décembre 2024. Pour sa mise en œuvre une autorisation de programme d'un montant de 114 000 € répartis sur les années 2025, 2026 et 2027 a été validée par délibération du 2 avril 2025.

La présente modification porte sur les crédits de paiement 2025 qui ne sont pas consommés en totalité et reportés sur l'année 2027. Le montant de l'autorisation de programme est inchangé.

AP n°2025-01 Mise en valeur des façades				
	Montant AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Dépenses	114 000	1 515	60 000	52 485

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901953-20251218-D_712B_171225-DE

.....

Par délibération du 20 mars 2024, une autorisation de programme pour des travaux de rénovation du multi-accueil a été créé afin de poursuivre la rénovation thermique des bâtiments communaux et d'améliorer les conditions de travail des agents.
M. le Maire propose de modifier la répartition des crédits de paiement pour ajuster au calendrier de lancement de la maîtrise d'œuvre. Le montant de l'autorisation de programme n'est pas impacté par cette modification.

AP n°2024-01 Rénovation du multi-accueil					
	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Dépenses	461 500	0	5 264	114 100	342 136

.....

Les autorisations de programme concernant la rénovation thermique de la mairie et la rénovation de la salle Louis Le Gall sont inchangées (dernière modification par délibération du 12 novembre 2025).

Avis du Conseil Municipal : 25 voix pour, 3 abstentions (L. LE HIR – Y.DROUMAGUET – S. ARZUR).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 18 décembre 2025

Pour Le Maire et par suppléance
Catherine LE ROUX
7e adjointe

Le secrétaire de séance,
Christian LE GOASDUFF